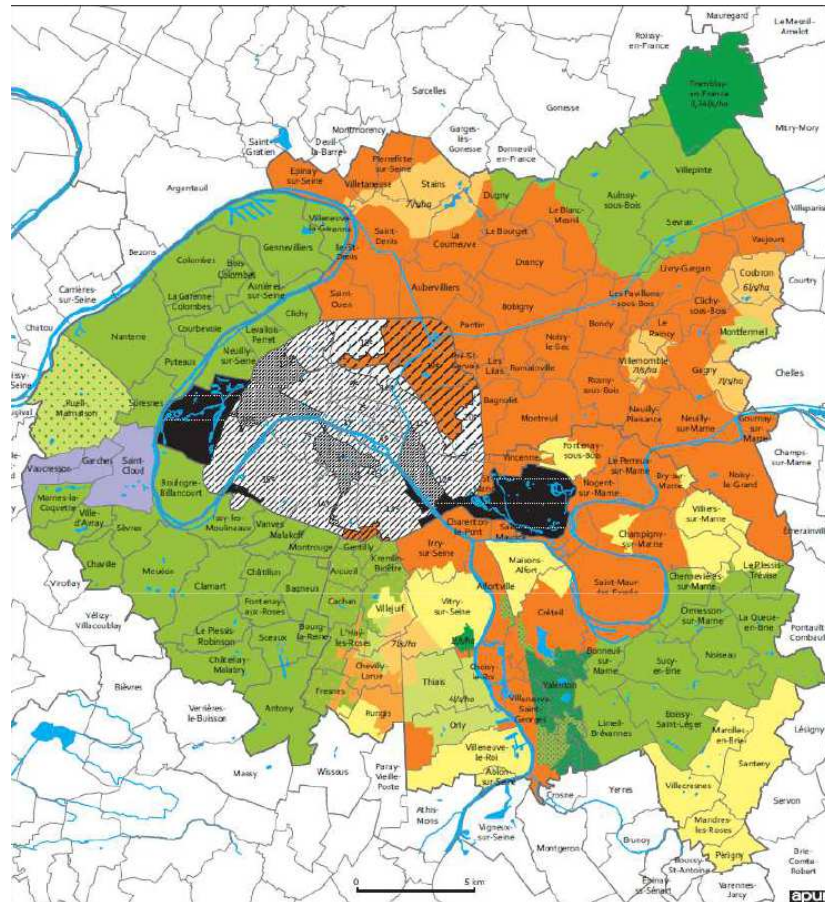




Rendre la pluie 100% utile
Le Parispluie, une petite révolution dans la
manière de concevoir la Ville

Conférence SIAAP - RETREAUSPECTIVE - 14 mai 2019

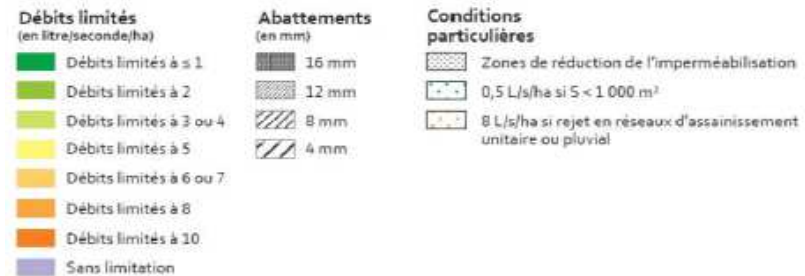
La gestion de la pluie dans l'agglomération parisienne



Zone de délimitation de débit des eaux pluviales

Compétence assainissement
Paris/EPT **CD** **SIAAP**
 Collecte & transport Transport Epuration

- Paris et les départements limitrophes engagés dans une politique de gestion pluviale
- Cadrée par le SDA du SIAAP
- Solutions encore prédominantes de stockage - restitution à débit limité
- Évoluant de plus en plus, vers la gestion à la parcelle



Un impératif : Poursuivre la modernisation de l'assainissement

2013

2013 : [imperméabilisation] = 66 %
 172.000 m³ dév / 1,4 M m³ vers STEP (pluie 6 mois)
 7 points d'inondation (pluie 10 ans)

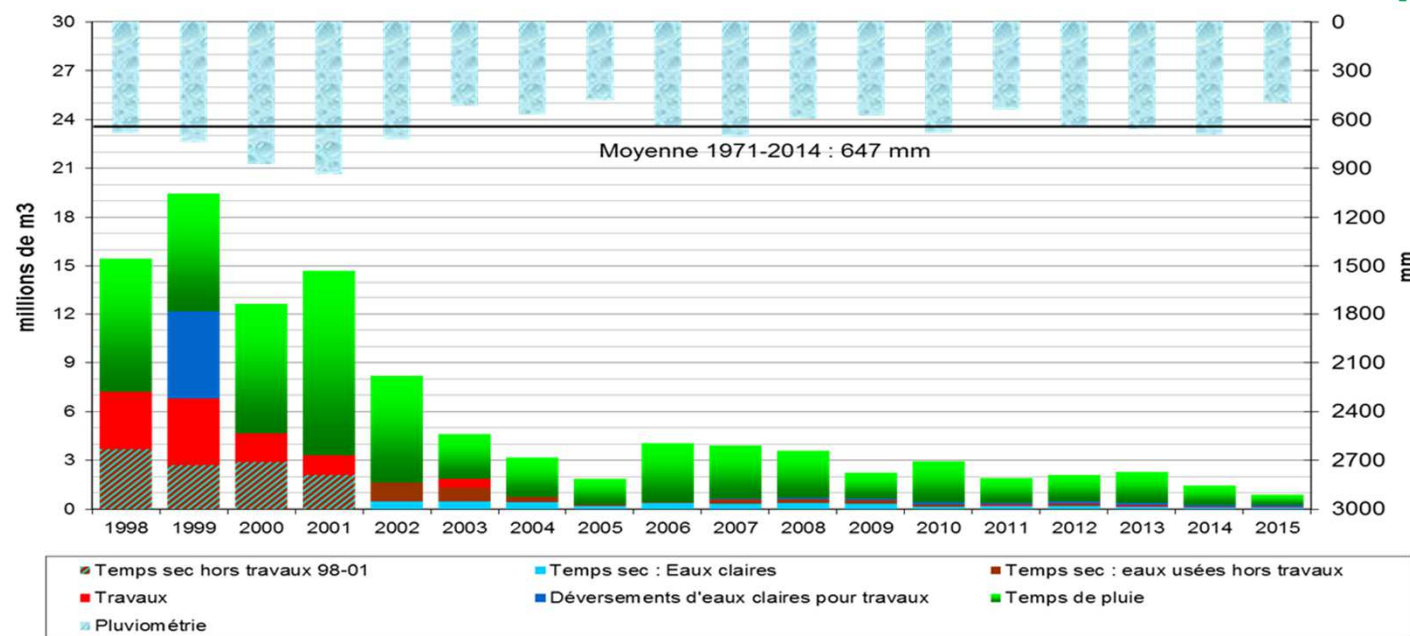
Scénario tendantiel

+20 ans : [imperméabilisation] = 85 %
 + 76 % déversé / + 4 % vers STEP
 + 36 points d'inondation (pluie 10 ans)

Scénario zonage pluvial

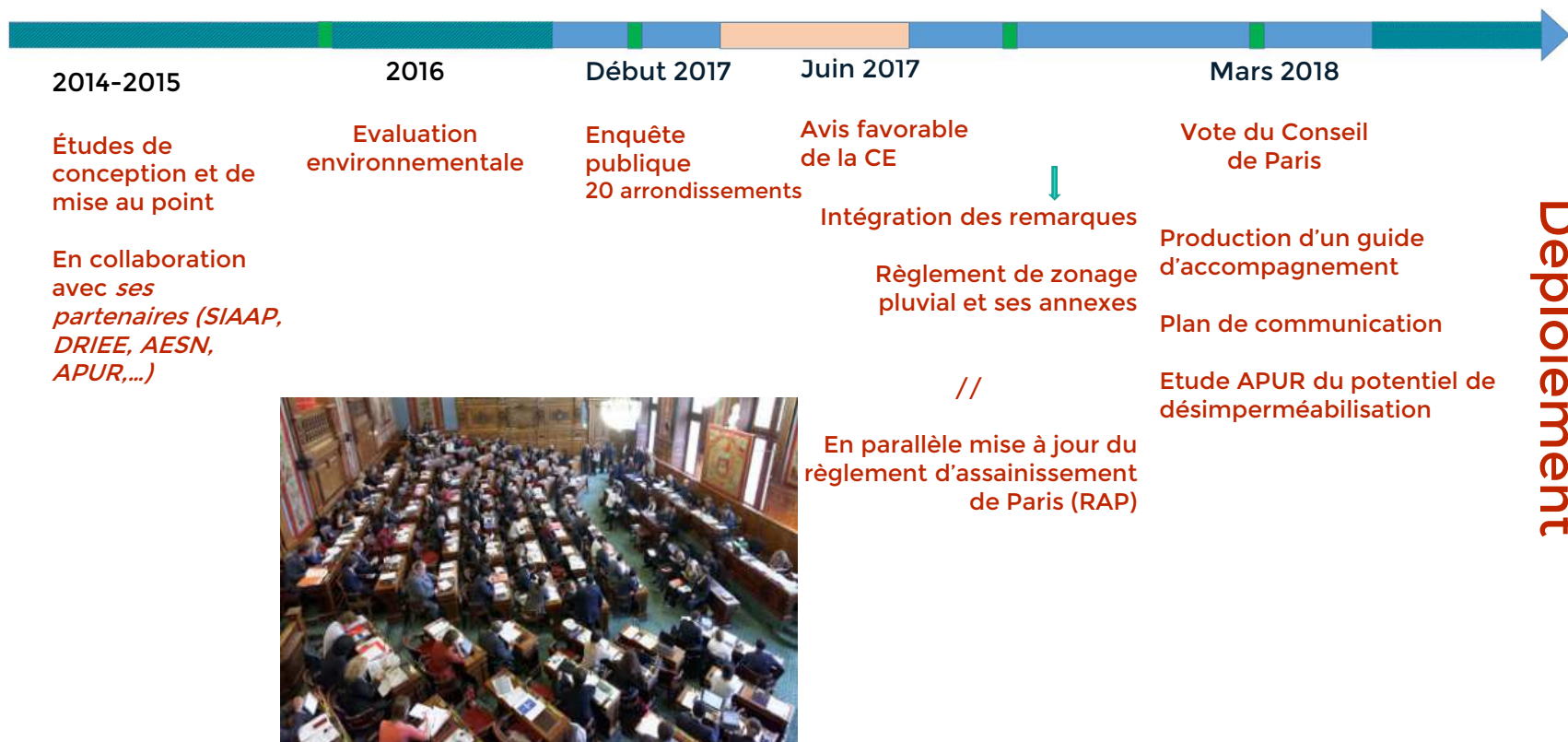
+ 20 ans = 570 Ha espace végétalisé
 (/10.000 Ha)
 -21% % déversés / -3 % vers STEP
 - 1 point d'inondation (pluie 10 ans)

Déversements du réseau unitaire et pluviométrie



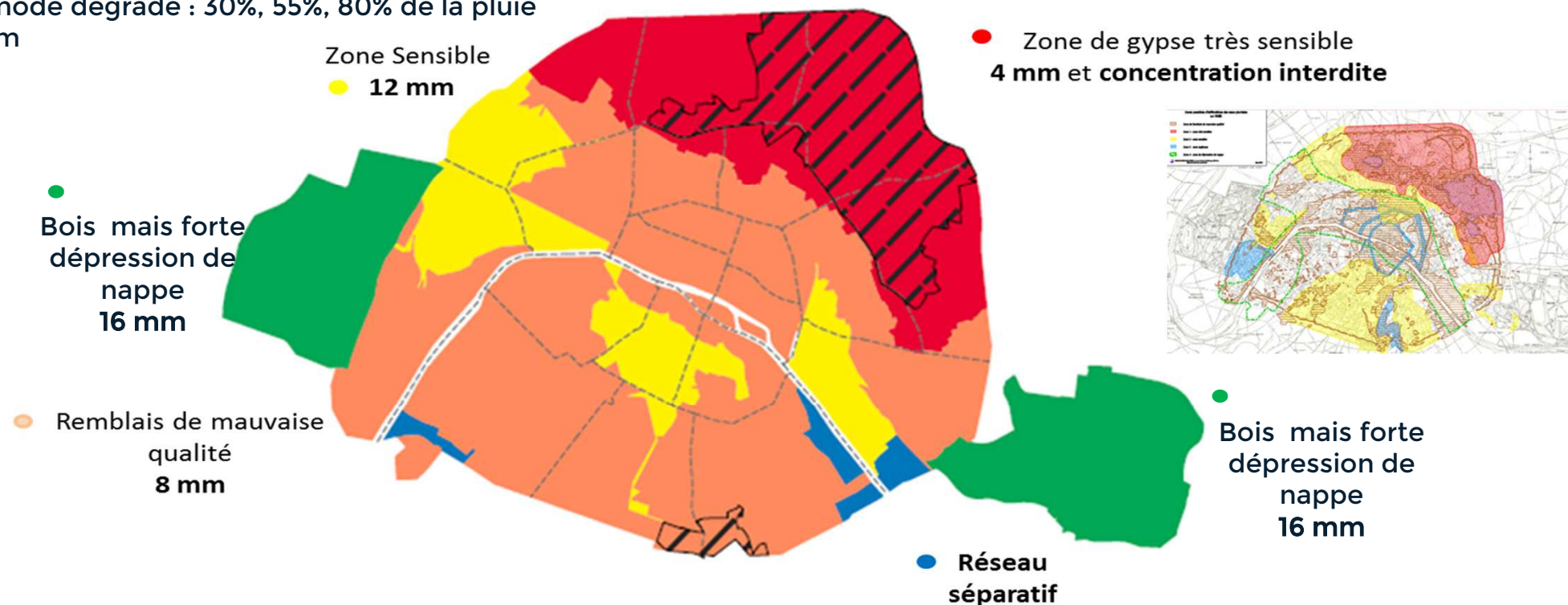
Le chemin parcouru...

Une obligation réglementaire du CGCT sous 2 volets : Assainissement et pluvial



Principe du ParisPluie : Abattre les premiers mm de pluies courantes

- Un principe construit sur la connaissance du sous-sol
- les caractéristiques du réseau
- La règle du seuil : 100% des 4, 8, 12 ou 16 mm
- Un mode dégradé : 30%, 55%, 80% de la pluie 16mm



Les grandes règles du Parispluie

Applicable dès qu'il s'agit de :

- Construire, restructurer, aménager ou réaménager
- Un espace public ou privé
- Occasionnant un rejet direct ou indirect des EP au réseau d'assainissement (ruissellement, trop-plein, surverse d'EP non gérées à la parcelle)
- **Toute construction nouvelle (ou partie nouvelle), restructuration d'existant dont l'emprise au sol est > 20 m²**
- **Tout nouvel aménagement, réaménagement d'équipement sportif non bâti >500 m²**

Et, en dehors des travaux d'entretien courant,

- **Tout nouvel aménagement, réaménagement d'espace de voirie ou d'espace vert en pleine terre >1000 m²**



Les leviers pour la mise en œuvre

1. Un plan de communication et une identité donnée au zonage pluvial à Paris

- Un nom, visuel et une déclinaison graphique
- Des éléments tournés vers le grand public (video, dépliant pédagogique...)
- Des outils tournés vers les professionnels (guide d'accompagnement, outil web à développer...)
- Des événements, séminaires techniques

2. Un plan d'accompagnement pour l'appropriation par les directions et partenaires de la Ville

- Des sessions de formation des directions (DVD, DEVE, DLH...), intégration dans certaines revues de projets des directions
- Une évolution de l'organisation du service d'assainissement (guichet unique/instruction des PC, un service expert pour les aménagements)
- Une gouvernance mise en place pour le suivi : un portage fort par la Direction générale de la Ville (un comité de suivi, des instances d'arbitrage des projets, revues de projets des directions...)

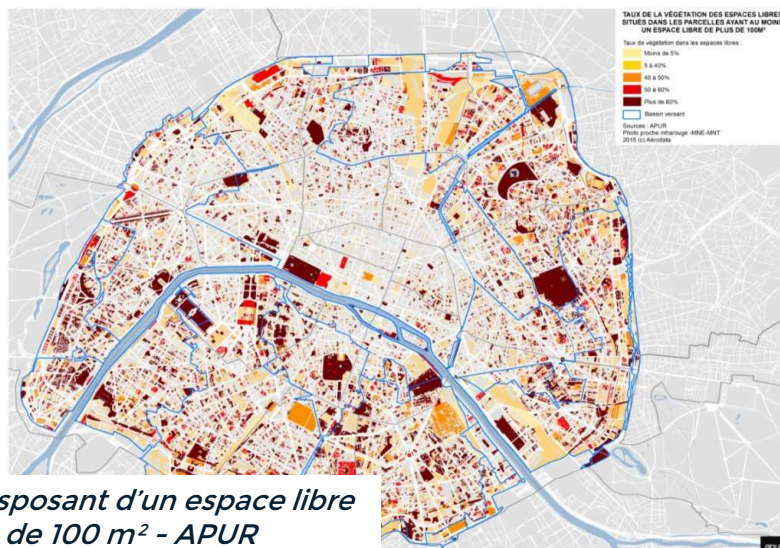
RENDRE LA PLUIE 100% UTILE



Les leviers pour la mise en œuvre

3. Des expérimentations à mener, des outils à développer

- Des indicateurs et outils de suivi
- Un jardin de pluie pour mesurer l'évapotranspiration
- Un réservoir installé sur des gouttières de façade parisiennes
- Étude sur le potentiel de désimpermébilisation à l'échelle de la Ville, menée avec l'APUR



Les parcelles disposant d'un espace libre unitaire de plus de 100 m² - APUR



Photomontage - réservoir de façade
Paris habitat, 2 rue Louis Blanc, 75019



Merci de votre attention